



COMMISSION des Équipements

Président : Didier Le Bris

Rapport Saison 2024/2025

Mesdames et messieurs,

La commission a pour mission le suivi de la réglementation des équipements et le classement des salles et terrains.

Je sais combien il est difficile pour vous, dirigeants de clubs, d'obtenir auprès des propriétaires des équipements que vous utilisez les documents afférents à la sécurité des salles mais il en va de la sécurité de tous (joueurs, arbitres et spectateurs). Votre responsabilité peut également être engagée.

Si malgré vos relances, vous ne parvenez pas à obtenir les documents périodiques obligatoires (procès-verbal de la commission de sécurité et procès-verbal des tests en charge des buts de basket), la commission départementale des équipements peut intervenir. N'hésitez pas à nous solliciter.

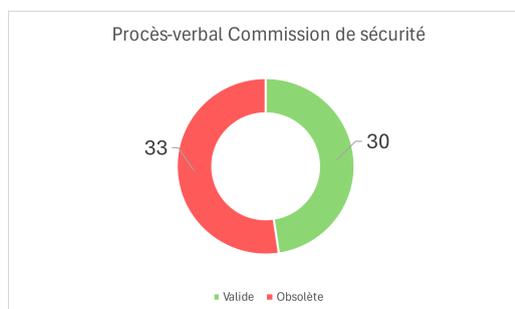
Etat des lieux des équipements dans le département (*situation au 19/05/2025*)

63 salles sont référencées pour les matchs chaque week-end. Certaines sont classées (dossier d'homologation adressé à la FFBB) et d'autres feront l'objet d'un classement au cours du mandat 2024-2028.

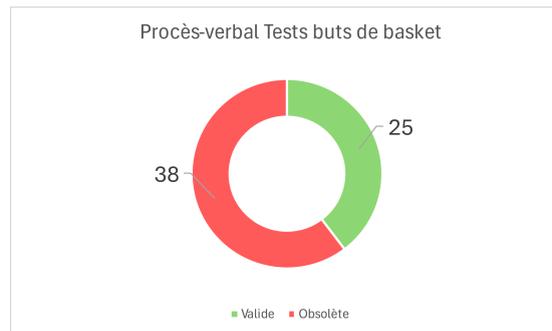
Classement FFBB

Classement Provisoire	H1	H1 SR	H2	H2 SR	Non classée
1	14	21	7	3	17

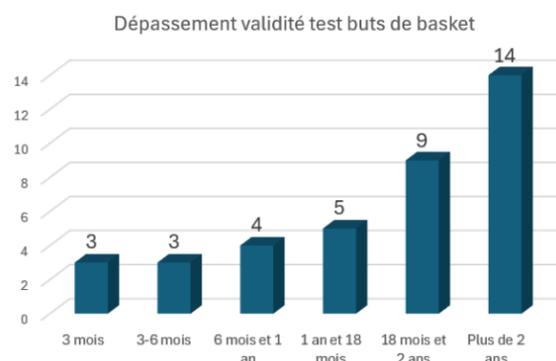
SR = Sous Réserve



Le procès-verbal de la commission de sécurité est obsolète pour plus d'une salle sur deux.



La situation est un peu plus critique concernant les tests des buts de basket où 6 salles sur 10 ne sont pas en conformité avec la législation ([Décrets 2016-481, 2007-1133 et 96-495](#) code du sport ([Art. R322.19 à 26](#))). Pour rappel, les tests doivent être réalisés tous les 2 ans.



Près de 3 procès-verbaux de tests de buts de basket sur 4 sont obsolètes depuis plus d'un an.

Pour la saison prochaine, quelques évolutions réglementaires.

Evolution réglementaire équipements

Art.40 FIBA | Disqualification

Plaquette de disqualification

- Une 6ème plaquette de faute est exigée pour les disqualifications suite à 2 fautes antisportives ou techniques de joueur, ou 2 fautes 'C' ou 3 fautes 'B' ou 'C' pour un entraîneur.
- Même taille de plaquette que pour les autres, mais les lettres "GD" (Game Disqualification) doivent y être inscrites en blanc sur fond rouge, des 2 côtés de la plaquette, avec d'une taille d'un minimum de 200 millimètres de hauteur et 100 millimètres de largeur.

Délai maxi pour quitter le parquet

- Toute personne disqualifiée doit quitter le terrain dans les 30 secondes.
- La personne disqualifiée doit se rendre et rester immédiatement au vestiaire, ou quitter le bâtiment.
- Rapport arbitre en cas de non-respect de la disposition.

Disposition FFBB :

- Application immédiate à tout niveau
- Plaquette «GD» conseillée, mais pas obligatoire avant la saison 2025-2026 (sauf compétitions FIBA)



| Evolutions règlementaires équipements

Art.17 FIBA | Remises en jeu

Remise en jeu avancée en zone avant à la demande de l'entraîneur dans les 2 dernières minutes après un temps mort demandé :

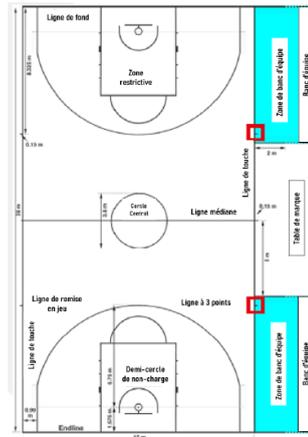
- La remise en jeu doit se faire au point de remise en jeu en zone avant le long de la même ligne de touche que celle prévue initialement en zone arrière
- Choix du côté(côté table ou côté opposé) si le temps mort fait suite à un panier ou lancer-franc marqué.

Conséquence : Deux petites lignes supplémentaires de 15 cm de long sur 5 cm de large sont normalement prévues au règlement pour marquer l'endroit de la remise en jeu le long des lignes de touche, côté table de marque (identiques à celles du côté opposé)

Disposition FFBB :

- Pas de traçage des lignes supplémentaires (sauf pour compétitions FIBA)
- Les arbitres devront administrer les remises en jeu du côté table de marque à hauteur du sommet de la ligne à 3 points (emplacement prévue pour la ligne)

NB : faute antisportive = la remise en jeu reste à administrer du côté opposé à la table



Je vous souhaite un bel été et de belles vacances.

Didier Le Bris
Réfèrent Commission Départementale des Équipements